



Suspicion de prise illégale d'intérêt

Par **concour4**, le **07/05/2009** à **11:32**

Bonjour,

Le lycée professionnel où mon fils est scolarisé fabrique des objets vendus selon un prix décidé par le conseil d'administration dont je suis membre.

Le proviseur a récemment fait voter une nouvelle délibération ayant pour effet des moindres prix (donc perte de recettes) sans autre motif (non avoué bien évidemment) d'être lui-même demandeur et acheteur de ces objets confectionnés.

Peut-on en déduire une prise illégale d'intérêt de sa part ?

Par ailleurs, le proviseur bénéficie d'un logement de fonction qu'il n'occupe pas personnellement mais qu'il met à disposition gratuite de son fils.

Son fils a dégradé le logement dont il a fallu refaire notamment toute l'électricité.

Les travaux ont été confiés par le proviseur à l'agent d'entretien du bahut, et réalisés aux frais de l'établissement ?

Peut-on en déduire là aussi une prise illégale d'intérêt de sa part ?

Bien évidemment, le conseil d'administration n'a pas été saisi ni même été informé officiellement .